

ASSURANCE COLLECTIVE

HED Courtier en Assurance Inc.



ADMISSIBILITÉ

Il est important de toujours vérifier l'admissibilité de vos participants et de ceux que vous assurez à votre programme d'assurance collective.

Saviez-vous que pour être admissible à l'assurance collective, un employé se doit d'être actif au travail.

Il ne doit pas être en CSST, en congé parental, en congé sans solde, en maladie chômage ou toute autre absence au moment où vous l'adhérez au programme. Il deviendra admissible le jour 1, lors de son retour au travail.

Aussi, lorsque vous calculez les heures travaillées de vos employés, si un employé a été malade, vous devez calculer ce temps comme si l'employé n'avait pas été malade. Si le calcul pour la période visée (incluant l'absence, s'il y a lieu) rencontre les normes d'admissibilité, vous devez l'adhérer.

Si vous n'êtes pas certain ou certaine de l'admissibilité, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous et ensemble nous serons en mesure de bien analyser le tout.

Nous vous réitérons nos vœux de Bon Succès dans ce travail et surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Votre équipe du service à la clientèle,

Josée Binette, poste 211

Ghislaine Trépanier, poste 209

**HED Courtier en
Assurance Inc.**

1200 Boul. Chomedey, Bureau 620
Laval, Québec H7V 3Z3
Téléphone 450-686-4066
1-800-363-9538
Télec. 1-866-631-7896

Courriel

hed@hedinc.com

Site Web

www.hedinc.com/fr

HED Courtier en
Assurance
Inc.
ASSURANCE ET GESTION DE RISQUES